

Plus de 1700 kilomètres d'itinéraires VTT. C'est un réseau d'importance, couvrant l'ensemble du canton, qui vient d'être mis à l'enquête

Le VTT est de plus en plus pratiqué mais, sans réseau officiel, il se déploie parfois de manière anarchique. Le projet du Conseil d'Etat permet de canaliser cette pratique. Les organisations de défense de la nature pointent certains itinéraires problématiques.



Selon les estimations, plus de 34 000 Fribourgeois pratiquent le VTT. [Alain Wicht-archives](#)

Les amateurs de VTT (vélo tout-terrain) sont de plus en plus nombreux dans le canton. Ils circulent actuellement sur plus de 5000 kilomètres de routes et de chemins, qui ne leur sont pas forcément destinés. Le Conseil d'Etat veut remettre de l'ordre. Un réseau cantonal d'itinéraires VTT, d'environ 1700 kilomètres, a été mis à l'enquête publique. Il s'agit de proposer des itinéraires attractifs et cohérents, tout réduisant la pression sur la nature, les forêts et l'agriculture.

Ce réseau est voulu par la loi. Mais, c'est loin d'être le seul argument pour le Conseil d'Etat. «La nécessité vient de l'augmentation importante de la pratique du VTT», a souligné Jean-François Steiert, directeur du Développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, mercredi face aux médias. Selon les estimations, plus de 34 000 Fribourgeois pratiqueraient régulièrement ce sport. Le canton de Fribourg, en particulier les Préalpes, présente un paysage propice à la pratique du VTT. Ce projet vise aussi à développer les loisirs de proximité et le tourisme quatre saisons. «Il y a un potentiel touristique, confirme Frédéric Perritaz, collaborateur à l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT). Nous en avons tenu compte en prévoyant notamment 30% du réseau en Gruyère.»



« Ce réseau permet de canaliser les vététistes »

Jean-François Steiert·Conseiller d'Etat

Pour dessiner une carte, un inventaire des chemins les plus fréquentés par les vététistes a été réalisé. Actuellement, un seul itinéraire SuisseMobile traverse le canton. Des pistes existent dans les stations de moyenne montagne. Dans certaines régions, des itinéraires bénéficient de

conventions. Pour le reste, la situation est un peu anarchique avec des vététistes circulant sur des sentiers sauvages, voire illégaux.

Piétons et VTT

Le projet est basé sur la cohabitation, notamment avec le tourisme pédestre. Quelque 97% des itinéraires sont situés sur des chemins existants. Sur la très grande majorité du réseau, aucun aménagement spécifique ne sera nécessaire. «Selon nos estimations, seul 10% du réseau nécessitera des améliorations», rapporte Frédéric Perritaz. Cet entretien incombera aux communes, alors que le balisage sera de la compétence de l'UFT.

Pour Didier Castella, directeur des Institutions, de l'agriculture et des forêts, «la cohabitation permet de réduire la pression sur le sol et la nature et de diminuer les effets sur la faune et la biodiversité». C'est aussi une question de coûts. Pour le conseiller d'Etat, un travail de communication et de sensibilisation sera nécessaire pour éviter les tensions entre les différents utilisateurs. Avec cette planification, les responsabilités en cas d'accident ont été clarifiées. Elles seront principalement portées par les vététistes.

Première suisse

Le projet est à l'enquête publique jusqu'au 19 octobre. Il est à disposition [en ligne](#) sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière et dans les préfectures.

Cette manière de faire, qui vise à légaliser un réseau VTT à l'échelle d'un canton, est une première suisse. Elle est attentivement suivie au niveau national. Mais la mise à l'enquête pourrait déboucher sur un certain nombre d'oppositions, tant les acteurs touchés sont nombreux. Les itinéraires traversent des terres agricoles, ce qui touche directement les paysans. Le monde de la forêt est également en première ligne.

Entre 7000 et 8000 propriétaires privés sont concernés. L'ampleur de la résistance est difficile à évaluer. «Pour la majorité des propriétaires, ce

réseau concerne des sentiers déjà existants. Il permettra aussi de canaliser les vététistes», argumente Jean-François Steiert.

Secteurs problématiques

Comme les autres milieux concernés, les organisations de protection de la nature ont participé aux travaux. Sarah Delley, chargée d'affaires du WWF, regrette que les remarques sur certains itinéraires jugés problématiques n'aient pas été prises en compte. «Deux itinéraires au moins, au Niremont et en dessous de Moléson-Village, traversent des marais d'importance nationale où il est interdit de créer de nouvelles infrastructures.»



« Deux itinéraires au moins, au Niremont et en dessous de Moléson-Village, traversent des marais d'importance nationale »

Sarah Delley • Chargée d'affaires du WWF

Trois autres secteurs sont jugés problématiques: il s'agit de la vallée de la Trême, du Mont-Vully et de la zone du Burgerwald dans la région du Mouret. Cela représente une petite partie des 1700 kilomètres prévus. Les organisations ne remettent d'ailleurs pas en cause l'idée d'un réseau. «Mais de là à faire de Fribourg un hotspot national du VTT, il y a un pas», s'étonne Sarah Delley. Les ONG réclament encore un mécanisme de sanction avec une interdiction de circuler en dehors des itinéraires officiels. Elles se réuniront prochainement pour discuter d'une éventuelle opposition.